

FOYER SOCIO-ÉDUCATIF COLLÈGE DU HAUT-ALLIER

ANNÉE 2023-2024

La présente fiche est à conserver par les parents.

Le talon est à joindre à la cotisation en cas d'adhésion au FSE.

Association régie par la loi de 1901, le Foyer Socio-Educatif (FSE) est animé par des bénévoles (parents, élèves et personnels de l'établissement).

Le FSE a pour objectif d'améliorer le quotidien de ses adhérents :

Au sein de l'établissement par des aides financières à la création de clubs ou au montage de projets précis : atelier théâtre, jeux de société, photos de classe, accès au foyer (salle de détente, baby-foot, air-hockey...)

A l'extérieur, en partenariat avec l'établissement, par des activités périscolaires offertes aux élèves : sorties diverses, cinéma, festival BD, pièces de théâtre, voyages en fonction des projets proposés...

L'adhésion au FSE est facultative.

Pour l'année scolaire, la cotisation est fixée à 6€ par élève et 9€ famille (à partir de 2 enfants). Merci de bien vouloir libeller votre chèque à l'ordre du: *FSE du collège du Haut-Allier*.



A découper et à joindre au paiement. Aucun chèque ne doit être agrafé.

Mme, M.

Responsable légal de(s) l'élève(s)

Classe(s) :

Autorise mon fils, ma fille à participer aux activités du Foyer Socio-Educatif et je règle ma cotisation :

1enfant/ 6€

famille/ 9€

Fait à..... le.....

Signature